



PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 11 juillet 2022 à 20 h 00.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire
Monsieur Martin Germain, conseiller #1
Madame Amélie Croteau, conseillère #2
Monsieur Steve Gauthier, conseiller #3
Madame Chantal Desharnais, conseillère #4
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller #5
Monsieur Sébastien St-Pierre, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Katy Groleau, secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2022
- 2.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2022
- 2.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2022

3. Questions du public sur l'ordre du jour

4. Correspondances

5. Législation

Aucun point

6. Finance

- 6.1. Dépôt et adoption des comptes du mois de juin 2022
- 6.2. Autorisation – Augmentation de la limite à 2 000 \$ de la carte visa de David Bergeron

7. Administration générale

- 7.1. Prolongation du contrat de location – Les pâtisseries de Coraly
- 7.2. Autorisation pour mettre à niveau les portables de la salle du conseil

8. Sécurité publique

- 8.1. Autorisation permettant les feux d'artifices le 23 juillet 2022 – M. Raymond Bergeron et Mme Louise Nault

9. Transport routier et voirie

- 9.1. Réclamation de Monsieur Claude Côté pour des dommages causés à son véhicule

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Autorisation – Demande d'étude pour les mesures d'accumulation des boues dans les étangs aérés

11. Urbanisme

- 11.1. Dépôt de la liste des permis émis en juin 2022

12. Loisirs et culture

- 12.1 Embauche de Rosalie Champagne et changement de poste pour Élisabeth Lemay et Hemrik Brown
12.2 Loisir collectif des montagnes – Marchés nomades
12.3 Autorisation de dépenses – Cinéma en plein air

13. Varia

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 20 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

2022-07-209

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022

2022-07-210

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2022

2022-07-211

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2022 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Martin Germain, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2022 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2022

2022-07-212

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2022 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Steve Gauthier, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2022 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2022

2022-07-213

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2022 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2022 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Questions du public sur l'ordre du jour

4. Correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil du 13 juin 2022. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5. Législation

Aucun point

6. Finance

6.1. Dépôt et adoption des comptes du mois de juin 2022

2022-07-214

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juin 2022 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 252 570,15 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juin 2022 de la municipalité de Chesterville, totalisant 252 570,15 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. Autorisation – Augmentation de la limite à 2 000 \$ de la carte visa de David Bergeron

2022-07-215

CONSIDÉRANT QUE la limite actuelle est de 1 000 \$ pour la carte visa de M. David Bergeron;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Steve Gauthier, appuyée par la conseillère Amélie Croteau;

Il est résolu

D'autoriser la directrice générale à augmenter la limite de la carte visa;

QUE la limite de crédit soit augmentée à 2 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Administration générale

7.1. Prolongation du contrat de location – Les pâtisseries de Coraly

2022-07-216

CONSIDÉRANT la correspondance transmise relativement au bail de location selon la résolution no 2022-05-154;

CONSIDÉRANT la réception de la réponse de Mme Coraly Leclerc des Pâtisseries de Coraly;

CONSIDÉRANT QUE Mme Leclerc a confirmé l'option 2, soit de prolonger la location du centre communautaire pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2022 au même coût de location que le bail de location;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la municipalité sous-loue le local à Madame Coraly Leclerc pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2022 aux mêmes termes et conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. Autorisation pour mettre à niveau les portables de la salle du conseil – Windows 10

2022-07-217

CONSIDÉRANT QUE les conseillers utiliseront les portables lors des séances du conseil;

CONSIDÉRANT QU'une mise à niveau doit être effectuée pour Windows 10;

CONSIDÉRANT le prix reçu de SM informatique inc. au coût de 1 847,50 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Steve Gauthier, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu

D'Autoriser la mise à jour Windows 10 des portables par SM Informatique au coût de 1 847,50 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Sécurité publique

8.1. Autorisation permettant les feux d'artifices le 23 juillet 2022 – M. Raymond Bergeron et Mme Louise Nault

2022-07-218

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de M. Raymond Bergeron et Mme Louise Nault à l'effet de faire des feux d'artifice le 23 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un règlement à cet effet portant le no 127 N.S. concernant les nuisances, articles 7.2 à 12;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut autoriser l'utilisation de feux d'artifice par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QU'une personne certifiée sera en charge d'utiliser ces feux d'artifice;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Steve Gauthier;

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'événement le 23 juillet 2022 et que le directeur d'incendie émette un permis d'utilisation de feux d'artifice pour cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Transport routier et voirie

9.1. Réclamation de Monsieur Claude Côté pour des dommages causés à son véhicule

2022-07-219

CONSIDÉRANT la réclamation de Monsieur Claude Côté pour des dommages causés à son véhicule après avoir circulé sur la chaussée du rang Desharnais en juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la réclamation, d'un montant de 371,93 \$ taxes incluses comprend le remplacement d'un silencieux et de certaines pièces endommagées lors de l'impact;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1127.2. du Code municipal stipulant que « La municipalité n'est pas responsable du préjudice causé par la présence d'un objet sur la chaussée ou sur une voie piétonnière ou cyclable » et « Elle n'est pas non plus responsable des dommages causés par l'état de la chaussée ou de la voie cyclable aux pneus ou au système de suspension d'un véhicule »;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Martin Germain, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la demande de réclamation de Monsieur Claude Côté soit rejetée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Hygiène du milieu

10.1 Autorisation – Demande d'étude pour les mesures d'accumulation des boues dans les étangs aérés

2022-07-220

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les mesures d'accumulation de boues dans les étangs aérés en 2019 par la compagnie Écho tech;

CONSIDÉRANT QU'une demande à jour pour obtenir les nouvelles mesures d'accumulation de boues ainsi qu'une analyse d'échantillon soient nécessaire afin de retourner en appel d'offres pour la vidange des boues des cellules 1 et 3;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

D'Autoriser la directrice générale à envoyer une demande pour recevoir une offre de service d'Écho-Tech afin d'obtenir les nouvelles mesures d'accumulation des boues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Urbanisme

11.1. Dépôt de la liste des permis émis en juin 2022

L'inspecteur en bâtiment, Monsieur Félix Hamel-Small, dépose la liste des permis du mois de juin 2022, totalisant l'émission de 11 permis pour une valeur totale des travaux de 2 465 893,17 \$.

12. Loisirs et culture

12.1. Embauche de Rosalie Champagne et changement de poste pour Élisabeth Lemay et Hemrik Brown au camp de jour

2022-07-221

CONSIDÉRANT le départ de Sara Legault, Élisabeth Lemay sera la nouvelle coordonnatrice du camp de jour pour la saison estivale 2022;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'inscription a dépassé le maximum de 25 enfants, l'embauche d'une personne supplémentaire est requise pour la saison estivale 2022;

CONSIDÉRANT l'embauche de Rosalie Champagne comme aide-animatrice au camp de jour, Hemrik Brown devient animateur pour la saison estivale 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Sébastien St-Pierre, appuyée par la conseillère Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'embauche pour la période de camp de jour estival :

- Elisabeth Lemay, coordonnatrice;
- Élyann Dupont, animatrice;
- Hemrik Brown, animateur;
- Rosalie Champagne, aide-animatrice;
- Megan Sévigny, aide-animatrice.

QUE les conditions de travail du personnel de camp de jour soient confirmées par la signature de Monsieur le maire et de la coordonnatrice du camp de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2. Loisir collectif des montagnes – deuxième édition – Marchés nomades

2022-07-222

CONSIDÉRANT QUE loisirs collectifs des montagnes prévoit des marchés nomades cet été et à l'automne;

CONSIDÉRANT QUE les dates ont été choisies par les différentes municipalités pour la tenue du marché, soit :

Chesterville : 21 août 2022

Tingwick : 28 août 2022

Notre-Dame-de-Ham : 18 septembre 2022

Ham-Nord : 11 septembre 2022

St-Rémi-de-Tingwick : 3 septembre 2022

CONSIDÉRANT QUE pour la municipalité de Chesterville, ce marché pourrait avoir lieu dans le stationnement de l'église et/ou dans le stationnement du terrain de balle;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais

Il est résolu

QUE le conseil autorise la tenue de l'évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3. Autorisation de dépenses – Cinéma en plein air

2022-07-223

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit des activités les 19 et 20 août prochains dans le cadre « Adoptez un grand-parent »;

CONSIDÉRANT QU'UN cinéma plein d'air ait lieu en soirée le 19 août 2022 et reporté en cas de mauvais temps, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE WN Événement est le seul fournisseur offrant une formule clé en main au coût de 3 800 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Sébastien St-Pierre, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu

QUE le conseil autorise le cinéma plein-air par WN Événement au coût de 3 800 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Varia

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

2022-07-224

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Steve Gauthier, appuyée par la conseillère Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.